

Commission de la santé et des services sociaux

Mandat d'initiative - Augmentation préoccupante de la consommation
de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le
trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)

Mémoire



13 novembre 2019

Rassemblement ÉlectroSensibilité Québec

Marie-Michelle Poisson, présidente

Site web : www.electrosensibilitequebec.com

Adresse courriel : electrosensibilitequebec@gmail.com

Présentation

Le Rassemblement ElectroSensibilité Québec (RESQ) est un organisme à but non lucratif regroupant principalement des personnes électrosensibles, auxquelles peuvent se joindre des gens qui les soutiennent. Il a été officiellement fondé le 18 juin 2016, à Sainte-Adèle.

Le RESQ a pour mission, à des fins humanitaires et de bienfaisance et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres, de:

- **Représenter les personnes électrosensibles** du Québec et être leur porte-parole.
- **Favoriser le regroupement et les échanges** entre ces personnes électrosensibles.
- **Faire reconnaître et défendre les droits** des personnes électrosensibles du Québec.
- **Faire connaître les ressources** pouvant leur venir en aide.
- **Sensibiliser la population** québécoise à l'électrosensibilité et aux effets des champs électromagnétiques.

Qu'est-ce que l'électro-hypersensibilité?

Description

L'électro-hypersensibilité (EHS) est une condition physiologique caractérisée par des symptômes neurologiques et immunologiques qui apparaissent ou s'intensifient en présence :

- de champs électriques et magnétiques [60 Hz];
- de radiations électromagnétiques de type micro-ondes [800 MHz à 5 GHz] que l'on retrouve dans notre environnement technologique.

Une maladie environnementale

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit l'électro-hypersensibilité comme un phénomène où des individus sont victimes d'effets néfastes sur leur santé lorsqu'ils se trouvent à proximité d'appareils qui émettent des champs électrique, magnétique ou électromagnétique. Cette affliction n'est toujours pas reconnue comme un diagnostic médical mais en voie de l'être. La Suède reconnaît l'EHS comme un handicap fonctionnel. La Commission canadienne des droits de la personne reconnaît l'EHS comme une sensibilité environnementale et la classifie comme un handicap pouvant justifier des demandes d'accommodements raisonnables. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) enquête actuellement des cas d'enfants EHS ayant été forcé de quitter leur école faute d'accommodement.

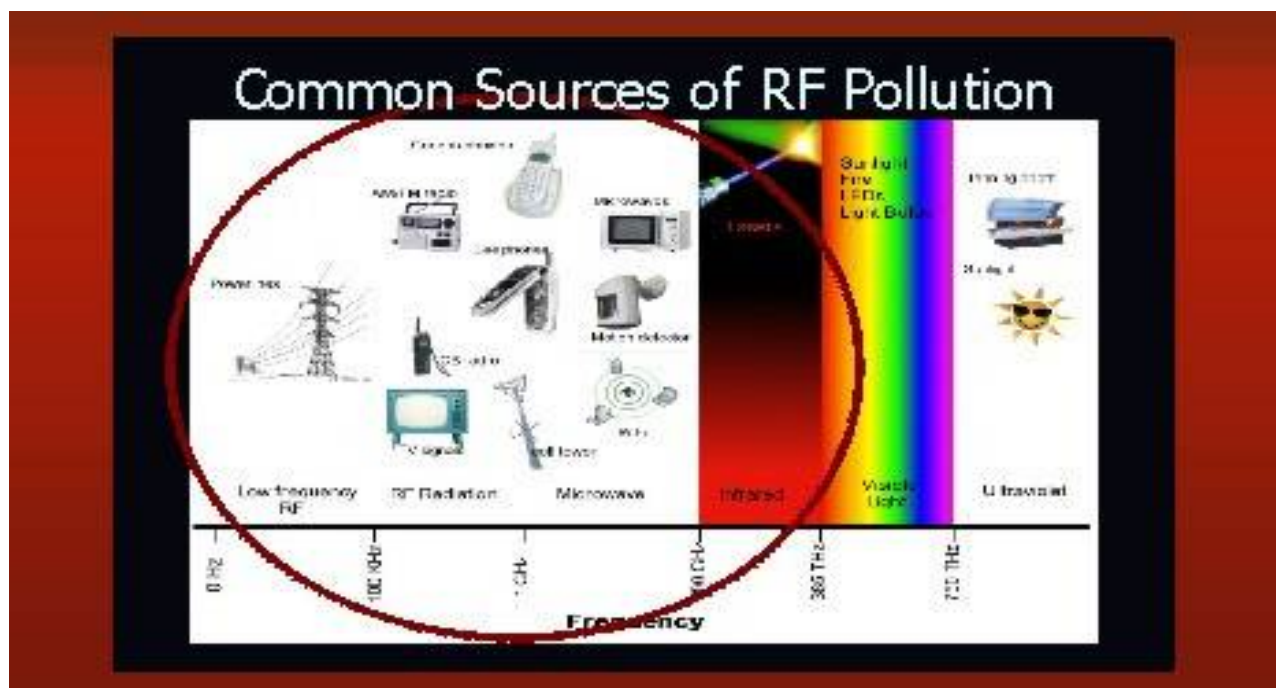
Les effets biologiques d'une exposition aux CEM incluent des effets négatifs sur la santé, de même qu'une perte d'homéostasie et de bien-être. Les symptômes non spécifiques varient d'une personne à l'autre en fonction de leurs prédispositions biologiques et de l'intensité de l'exposition. Cependant, ce qui caractérise la condition d'EHS c'est que les symptômes apparaissent lorsque l'individu est exposé à des CEM. Les symptômes sont ressentis avec une intensité variable en fonction de la proximité de la source d'exposition, de la durée d'exposition, de la nature et de la puissance des appareils qui produisent des CEM. Avec des expositions répétées, la sensibilité apparaît à des niveaux d'exposition plus faibles de CEM.

En contrepartie, les symptômes s'atténuent ou disparaissent lorsque l'individu EHS n'est plus exposé aux sources de CEM. Le soulagement peut être immédiat ou nécessiter quelques jours.

La condition EHS est donc une maladie environnementale.

Sources d'exposition

Tous les appareils et installations électriques sont sources de CEM mais les sources d'exposition aux CEM considérées comme les plus inconfortantes par les personnes EHS sont : les ordinateurs, les lumières fluorescentes, les transformateurs, les antennes sans fil, les téléphones mobiles et les téléphones sans fil, les appareils électriques comportant des moteurs ou des éléments chauffants, les antennes-relais de téléphonie, les lignes de transport et/ou d'alimentation électrique. Toutes ces sources exposent l'ensemble de la population à des champs électromagnétiques puissants qui sont néfastes pour l'ensemble de la population mais les personnes EHS éprouvent un inconfort, des malaises et des douleurs plus ou moins invalidants en leur présence.



Les symptômes

Les problèmes de santé les plus courants reliés à l'exposition aux rayonnements émis par les technologies sans fil sont: acouphènes, maux de tête, insomnie, problèmes de concentration, pertes de mémoire immédiate, troubles du rythme cardiaque, irritations cutanées, étourdissements, vertige et problèmes digestifs.

SYMPTÔMES D'ÉLECTRO-SENSIBILITÉ / RÉACTIVITÉ					
Traduction autorisée de Symptoms of Electrohypersensitivity - WEEP Initiative					
Neurologique		Cardiaque	Respiratoire	Dermatologique	Ophtalmologique
maux de têtes / céphalées	dépression	palpitations	sinusite	irritation	vision qui se détériore
difficultés de concentration	anxiété	douleur ou pression dans le torse	asthme	rougeur de peau	douleur ou brûlure dans les yeux
douleurs musculaires et articulaires	insomnie	haute ou basse pression sanguine	bronchite	démangeaisons	pression dans /derrière les yeux
perte de mémoire	fatigue	respiration courte	pneumonie	brûlure	flocons
vertiges	faiblesse	arythmies			cataracte
nausée	tremblements	rythme cardiaque lent ou rapide			
irritabilité	spasmes musculaires				
perte de sensation physique	douleur au pied / à la jambe				
picotement physique	symptômes ressemblant à ceux de la grippe				
hyperactivité	fièvre				
réflexes changés	Difficultés d'élocution				
AUTRES					
problèmes digestifs	douleurs abdominales	douleur testiculaire/ovarienne	glande thyroïde grossie	grande soif	déshydratation
saignement de nez	hémorragie interne	perte de cheveux	douleur aux dents	plombages s'abîmant / amalgames dentaires se détériorant	
glandes lymphatiques gonflées	perte d'appétit	hypoxie (trop peu d'oxygène distribué)	allergies	urination fréquente et incontinence	sueurs nocturnes
anomalies immunitaires	redistribution des métaux dans le corps	modifications à l'odorat	sifflement dans les oreilles (acouphènes)	changement du métabolisme du sucre	sécheresse des lèvres, de la langue, de la bouche, des yeux
Des réactions plus sévères peuvent avoir lieu, notamment dans les domaines neurologique et cardio-respiratoire.					

Mesures d'atténuation des CEM et accommodement raisonnable

Les personnes EHS connaissent toutes une amélioration significative de leur condition lorsque des mesures d'atténuation des CEM sont mises en place.

Essentiellement il existe trois manières de se protéger des CEM.

1. La plus simple est d'éliminer la source en désactivant l'appareil qui cause problème. Il suffit alors de couper le contact ou, dans le cas des technologies sans fil, d'avoir recours à des technologies câblées.
2. Lorsque les appareils ne peuvent être désactivés, il suffit d'éloigner l'appareil le plus possible de la personne incommodée.
3. Enfin, il est possible de bloquer l'exposition aux CEM par divers dispositifs de blindages qui sont bien connus des ingénieurs électriques. Des matériaux spécialisés sont disponibles sur le marché de mêmes que des appareils de mesure qui permettent de vérifier la nature et la puissance des CEM auxquels les personnes sont exposées.

La mise en œuvre des mesures d'atténuation de même que l'inspection des lieux par un expert constituent la stratégie d'accommodement raisonnable habituellement préconisée.

Difficultés de diagnostic et surmédication des personnes EHS

Au Québec, peu de médecins de famille savent reconnaître l'hyper-électrosensibilité, et encore moins la traiter. La quasi-totalité des membres de notre association ont dû subir une kyrielle de tests médicaux avant de découvrir la cause de leurs problèmes de santé récurrents.

En raison de la prolifération de ces technologies sans fil, notamment dans les lieux de travail et les lieux de service, la plupart des adultes EHS ne peuvent plus effectuer leurs activités économiques et sociales. Ne pouvant plus travailler, ces personnes subissent souvent un appauvrissement et une exclusion sociale. La méconnaissance du syndrome EHS fait en sorte que ces personnes ont souvent été privées de soins et de services adéquats. La majorité de nos membres se sont vu offrir des médicaments ayant pour but de calmer les symptômes tels que des anti-douleurs et des psychotropes qui n'agissaient aucunement sur la cause environnementale de leurs maux et qui bien souvent aggravaient leur condition initiale.

On peut donc dire que faute de diagnostic et de traitement adéquat les personnes EHS sont souvent exposées à la surmédication voire même à une prise en charge en santé mentale qui résulte parfois en internement abusif.

Or la consommation d'anti-douleurs et de psychotropes de toutes natures est en augmentation dans l'ensemble de la population adulte. La courbe d'augmentation coïncide avec la

prolifération des technologies sans fils et de l'électrification de plus en plus omniprésente de tous les objets d'usage quotidien depuis les 20 dernières années. De même les cas de fatigue chronique, burnout, dépression se multiplient dans certains milieux de travail où les technologies sans fil ont été déployées massivement. Nous avons notamment parmi nos membres plusieurs enseignantes du primaire qui sont en congé maladie depuis que le Wi-Fi et les tableaux interactifs ont été installés dans les classes.

L'augmentation de la médication est aussi en forte hausse chez les personnes âgées où des symptômes neurologiques tels que la perte de mémoire et de concentration, irritabilité, difficultés d'élocution seront faussement et/ou prématurément associés au vieillissement. La méconnaissance de la condition EHS de certaines de ces personnes âgées a possiblement mené à une médication excessive et à un placement en résidence qui auraient sans doute pu être évités si les CEM avaient été investigués correctement.

Il est à noter que les mêmes symptômes neurologiques tels que perte de mémoire et de concentration, irritabilité, difficultés d'élocution reportés cette fois à la catégorie d'âge des 0 - 15 ans pourrait laisser croire à des troubles de TDAH et/ d'autisme. Troubles qui sont en augmentation depuis les 20 dernières années, pour lesquels aucune cause n'a été identifiée et qui pourtant font aussi l'objet de surmédication.

Constat difficile de la condition EHS chez l'enfant

La santé mentale des enfants et des adolescents est très préoccupante. Les pédiatres ont sonné l'alerte. Les chiffres sont alarmants mais rarement on ne porte attention à la coïncidence de l'aggravation des troubles de TDAH et de l'autisme avec l'arrivée massive des écrans et des technologies sans fil dans l'environnement des enfants.

Les adultes électrohypersensibles (EHS) savent combien les symptômes liés à l'exposition aux CEM peuvent être invalidants au point où plusieurs ont dû se résigner à quitter leurs activités régulières. La plupart des tâches courantes pour lesquels ils se savent parfaitement compétents sont devenues impossibles à réaliser en raison de douleurs et de fatigue chroniques, d'insomnie, de stress anxieux, de troubles cognitifs tels que la perte de concentration et de mémoire à court terme ainsi que la difficulté d'élocution.

Les adultes EHS peuvent raconter leur histoire et identifier les événements qui, au cours de leur existence, ont mené à cette condition : l'érection d'une tour de télécommunications dans le voisinage, l'arrivée de compteurs intelligents dans les domiciles, l'implantation de technologies sans fil dans le milieu de travail, etc. Les adultes EHS peuvent dire quand le monde a basculé pour eux.

Lorsqu'un adulte fait le constat qu'il souffre d'EHS, il a la possibilité d'identifier dans l'environnement les causes de son malheur et de mettre en place les mesures d'atténuation.

L'enfant EHS qui souffre des mêmes symptômes n'a pas cette chance. Exposé dès sa conception et tout au long de sa courte existence, personne ne connaît les réelles capacités de l'enfant lorsqu'il n'est pas exposé aux CEM.

L'enfant EHS, incapable de raconter son histoire, souffre doublement car non seulement il subit les mêmes douleurs et frustrations que l'adulte mais, dans le cas de l'enfant, les conséquences d'un environnement malsain sont attribuées par les intervenants à la nature propre de l'enfant et presque jamais aux causes environnementales. L'enfant EHS sera alors convaincu que c'est lui qui n'est pas à la hauteur des attentes de ses parents et de ses éducateurs en raison d'un handicap fatal encore mal défini. L'enfant EHS souffre autant que les adultes mais tant que ne seront pas soupçonnées les causes environnementales de ses malheurs, il souffrira encore plus cruellement au niveau de son estime personnelle.

Les parents d'enfants EHS doivent être informés car ce sont eux qui peuvent raconter l'histoire de l'exposition de leur enfant et ce sont eux qui peuvent faire les observations et les mesures d'atténuation qui permettront de soulager enfin l'enfant.

Parmi nos membres nous avons des parents d'enfants EHS extrêmement incommodés par les rayonnements des équipements sans fil tels que le Wifi et les antennes de divers appareils présents dans l'école. En présence de ces appareils les enfants souffrent de mal de tête, d'anxiété, de perte de concentration et de mémoire et de troubles de l'élocution.

Faute de pouvoir obtenir un accommodement raisonnable de la part de l'école ou de la commission scolaire, ces enfants ont dû cesser de fréquenter leur établissement scolaire. Des plaintes ont été portées à l'attention de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

Application du principe de précaution envers les technologies électroniques dans l'environnement de l'enfant

Le principe de précaution devrait s'appliquer et c'est au nom de ce principe que l'usage des écrans et du Wifi est déjà proscrit dans les garderies et les écoles primaires à divers endroits dans le monde et le sera de plus en plus. (voir annexe 2)

Aux États-Unis, deux psychiatres ont publié des livres chocs aux conclusions sans équivoque; les écrans ont des effets extrêmement nocifs sur le développement du cerveau des enfants et des adolescents. Dans *Reset your Child's Brain* la Dre Victoria Dunckley constate que les effets liés aux écrans «imitent» souvent des troubles psychiatriques. Elle propose un jeûne d'écran de trois semaines avant d'établir un diagnostic pour éviter de médicamenter inutilement des

enfants qui présentent des comportements associés au TDAH ou à l'autisme. Sa pratique lui fait conclure que le retrait des écrans est toujours bénéfique, qu'il y ait ou non un trouble psychiatrique chez l'enfant.

Dans *Glow Kids*, le Dr Nicholas Kardara traite de la cyberdépendance des jeunes enfants et des adolescents. Pour lui, toutes les applications électroniques, même celles qui se veulent éducatives, sont, comme le crack, conçues spécifiquement pour créer une dépendance instantanée par l'induction programmée d'une forte décharge d'adrénaline et de dopamine. Contrairement aux adultes, les enfants n'ont pas le cortex préfrontal, siège de la volonté et du contrôle des impulsions, assez développé pour résister à ces nouvelles «drogues dures».

Conséquemment, ces deux professionnels de la santé remettent sérieusement en cause la pertinence de la pédagogie par écran. Pour leurs jeunes patients TDAH, autistes ou cyberdépendants, ils préconisent l'exemption des écrans à l'école.

Ces deux psychiatres considèrent de plus que les effets physiques et cognitifs de l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) peuvent entrer en synergie avec les effets liés spécifiquement aux écrans et contribuer à aggraver l'état des enfants.

Recommandations

Les RESQ reprend à son compte les douze recommandations du Rapport du Comité permanent de la santé intitulé «Le rayonnement électromagnétique de radiofréquences et la santé des canadiens» paru en juin 2015.

Nous insistons notamment sur les recommandations 8 9 et 12 qui concernent spécifiquement les enfants et les adolescents. (voir annexe 1)

Plus spécifiquement, le RESQ recommande que;

- toute évaluation d'un enfant présumément TDAH ou autiste soit précédée d'un inventaire des sources d'exposition aux CEM auxquels l'enfant est exposé que ce soit à la maison, en milieu de garde ou à l'école.
- des mesures d'atténuation des CEM soient mises en place afin d'observer la condition physique et mentale de l'enfant présumément TDAH ou autiste lorsqu'il n'est pas exposé aux CEM
- des accommodements raisonnables soient mis en place pour permettre à tout enfant EHS de poursuivre ses activités dans les lieux publics notamment dans les écoles et les lieux de loisir.

ANNEXE 1

Recommandations du Rapport du Comité permanent de la Santé de la Chambre des Communes, [Le rayonnement électromagnétique et la santé des Canadiens](#).

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les ministères de la Santé des provinces et des territoires, examinent les méthodes actuelles de collecte de données sur les cancers afin d'améliorer la collecte de renseignements sur l'utilisation des appareils dans fil et le cancer.

Recommandation 2

Que Statistique Canada envisage d'ajouter à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes des questions sur l'hypersensibilité électromagnétique.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, envisage de financer la recherche sur les tests, le diagnostic et le traitement de l'hypersensibilité électromagnétique, et sur son impact possible sur la santé au travail.

Recommandation 4

Que l'Association médicale canadienne, le Collège royal des médecins et chirurgiens, le Collège des médecins de famille du Canada et l'Organisation mondiale de la santé envisagent de mettre à jour leurs lignes directrices et leur matériel de formation continue sur le diagnostic et le traitement de l'hypersensibilité électromagnétique. Afin que ces documents tiennent compte des données scientifiques les plus récentes et reflètent les symptômes des Canadiens.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada continue de prendre des accommodements raisonnables en cas de manifestations d'intolérance au milieu, comme l'hypersensibilité électromagnétique, conformément à ce qu'exige la *Loi canadienne des droits de la personne*.

Recommandation 6

Que Santé Canada s'assure de l'ouverture et de la transparence des ses processus d'examen du Code de sécurité 6, afin que tous les Canadiens aient la possibilité d'être informés sur les éléments de preuve retenus ou non lors de ces examens, que les experts externes aient accès à l'information entière aux fins de leurs examens indépendants, et que la justification scientifique des éventuels changements soit clairement communiquée.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada établisse un système permettant aux Canadiens de signaler les effets indésirables potentiels des champs de radiofréquences.

Recommandation 8

Qu'un organe scientifique indépendant reconnu par Santé Canada détermine s'il faut adopter au Canada les mesures et lignes directrices décidées dans d'autres pays, comme la France et Israël, pour limiter l'exposition aux radiofréquences des groupes vulnérables, dont les bébés et les jeunes enfants en milieu scolaire.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada élabore une campagne de sensibilisation à l'utilisation sûre des technologies sans fil, comme les téléphones cellulaires et le Wi-Fi, dans les environnements clés comme l'école et la maison, afin que les enfants et les familles canadiennes réduisent les risques potentiels de l'exposition aux radiofréquences.

Recommandation 10

Que Santé Canada réalise un examen complet de toutes les études existantes sur les champs de radiofréquences et la cancérogénicité, conformément aux pratiques exemplaires internationales.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, envisage de financer les recherches sur le lien entre les champs de radiofréquences et les effets potentiels sur la santé comme le cancer, les dommages génétiques, l'infertilité, les anomalies de développement et de comportement, les effets nocifs sur les yeux et le cerveau, et les effets cardiovasculaires, biologiques et biochimiques.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada et les fabricants envisagent l'adoption de politiques sur la commercialisation des appareils émetteurs de radiations auprès des enfants de moins de 14 ans, de manière à ce que ceux-ci connaissent les risques pour la santé et sachent comment les éviter.

ANNEXE 2

POUR PLUS D'INFORMATION:

[Le rayonnement électromagnétique et la santé des Canadiens](#). Comité permanent de la Santé, Chambre des Communes, gouvernement du Canada, 2016

[La prise de mesures d'adaptation dans les cas d'hypersensibilités environnementales : le point de vue juridique](#). Commission canadienne des droits de la personne, C. Wilkie et D. Baker, mai 2017.

[Rapport du Groupe de travail gouvernemental, Ontario, 2017 : Le temps est au leadership : reconnaître et améliorer les soins pour les personnes atteintes d'encéphalomyélite myalgique/du syndrome de fatigue chronique, de fibromyalgie, et de manifestations d'intolérance au milieu/de sensibilité chimique multiple](#) – Rapport de la première étape

Sears, M. [Le point de vue médical sur l'hypersensibilité environnementale](#), Commission canadienne des droits de la personne, 2007

[Quand l'environnement rend malade](#), UQAM, 2012

[Directive de l'Association médicale autrichienne pour le diagnostic et le traitement des problèmes de santé et des maladies liées aux champs électromagnétiques \(syndrome CEM\), 2012](#)

[Loi Abeille, France](#), 2015 : LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (1)

- 2017 – France – Entrée en vigueur d'un décret obligeant les entreprises à mesurer les niveaux d'exposition aux rayonnements électromagnétiques des lieux de travail et à prendre des mesures pour protéger les travailleurs
- 2015 – France : règlement interdisant le Wi-Fi dans les garderies, en limitant l'usage dans les écoles primaires

[Rapport, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement, et du travail \(ANSES\) sur les enfants](#), 2016 : *Exposition des enfants aux radiofréquences : pour un usage modéré et encadré des technologies sans-fil*

Jugement obtenu en France :

- le tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse reconnaît l'EHS comme étant un handicap, 2015

Pour prendre connaissances de politiques adoptées ailleurs dans le monde, voir le [site Environmental Health Trust](#)